

# Vivre ensemble à Mancieux



## Mancieux

Village du Comminges

### Bulletin municipal N° 40 Octobre 2023

#### Site internet de Mancieux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.mairie-mancieux.fr/>



Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations. L'application Panneau Pocket, pour smartphones Android et Apple, vous permet de recevoir les informations et les alertes en temps réel.

#### Dans ce numéro :

Le mot du Maire	Page 2
Festivités	Page 3
Festivités (suite) - Conseils pratiques	Page 4
Arrêté catastrophe naturelle - Rentrée des classes	Page 5
Eaux de la Barousse - France Services - Téléthon	Page 6
Les compétences de la communauté de communes	Page 7
Autonomie à domicile	Page 8
Autonomie à domicile - Bulletin réponse	Page 9
Projet de loi de finances 2024	Page 10
Mots fléchés	Page 11
Infos pratiques	Page 12

# Le mot du maire

Chères manciousaines, chers manciousains,

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous présentions le programme des animations estivales. Vous avez été nombreux à répondre présent. Les conditions météo agréables fin juin ont motivé de nombreux villageois à se rassembler autour du feu de la Saint-Jean sur la berge de la Noue à la « Gravette ». Quant à la fête locale, elle a clôturé le mois de juillet dans la joie et la bonne humeur. Les concours de pétanque ont réuni les amateurs de la petite boule, et le traditionnel cassoulet a rassasié plus de cent cinquante convives. Le groupe « Les Cigales » a, comme l'an dernier, assuré l'animation du repas et la clôture de la fête.

La rentrée des classes cette année a été un peu compliquée pour les enseignants dont l'équipe a été remaniée, avec des nominations jusqu'à la veille de l'accueil des élèves. Le contrat d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) expirant début septembre il a fallu recruter un nouvel agent à ce poste. Malgré ces difficultés, la rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions. Cette année encore, chaque élève s'est vu offrir un sac de fournitures par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

La sécheresse exceptionnelle a généré des mouvements de terrain de notre sol argileux. Ce contexte est à l'origine de fissures sur les murs de plusieurs maisons du village. Nous avons demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour permettre aux personnes concernées par ces dommages d'être indemnisées. Malheureusement les experts de cette procédure ont estimé après l'analyse de nombreux paramètres que nous ne pouvions pas en bénéficier.

Les points de regroupement de conteneurs pour les ordures ménagères ont été installés comme prévu à différents endroits du village. L'aménagement de tous les sites n'est pas encore terminé, mais les services techniques de la Communauté des Communes l'achèveront pendant l'hiver prochain. A l'exception de quelques incivilités, ces dispositifs offrent les résultats escomptés. La Communauté des Communes, également compétente en matière de voirie, a remis le chemin de Montpezat en bon état.

Comme évoqué dans le bulletin municipal précédent, nos réseaux eau potable et assainissement sont transférés au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Savès depuis le mois de juillet. Consécutivement au transfert, des renseignements ont été demandés à tous les abonnés pour permettre au syndicat de créer sa base de données.

Les membres du conseil municipal envisagent pour la première fois de participer au Téléthon. Les bénévoles seront les bienvenus pour nous aider à organiser cette journée. Les chasseurs ont d'ores et déjà apporté leur soutien à la réalisation de cette noble cause.

Ce projet étant en préparation, nous vous donnerons plus d'informations prochainement. L'objectif de cette manifestation étant de collecter des fonds pour une bonne cause, j'espère que nous serons nombreux à y participer.

Le Maire, Henri GOIZET

## Feu de la Saint Jean, le 23 Juin

Cette année le traditionnel feu de la Saint Jean a eu lieu au bord de la Noue, à La Gravette. Environ 60 personnes ont participé au repas. Une animation musicale (cornemuse), par l'association Arts et Musique sous la baguette d'Aurélien Genestoux, a donné le rythme de la soirée.



## Fête du village les 29 et 30 Juillet

La traditionnelle fête du village a débuté par un concours de pétanque qui a vu se confronter, dans la bonne humeur, une quarantaine de doublettes. La soirée du samedi a été animée par Maxime Lewis et son orchestre, jusqu'à une heure avancée de la nuit...

Le dimanche midi un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, suivi d'un apéritif a réuni de nombreux manciousains. Le dimanche soir Les Cigales ont animé la soirée, de l'apéritif au dessert. Le délicieux cas-soulet, préparé par JC Fenoul, a rassasié les 160 convives présents



## Carnet

**Décès** : Maurice Sarrat le 16 Juin 2023

**Mariage** : Marie-Emilie Kaisse et Jean-Laurent Tisseyre le 22 Juillet 2023

## Randonnée du 15 Août

La traditionnelle randonnée a réuni une centaine de marcheurs pour aller à la découverte des alentours du village en passant par Paris les Prés, avec une pause ravitaillement, et les bords de la Noue. Il y avait un peu plus de motivation pour déguster la paëlla puisque nous étions 136 à table.



## Conseils pratiques

  
MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ?  
PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?  
SUIVEZ NOS CONSEILS PRATIQUES

  
Direction générale de la  
concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes

## 10 CONSEILS PRATIQUES

- 1 N'utilisez pas les numéros issus de flyers déposés dans les boîtes aux lettres et méfiez-vous des publicités vantant les interventions rapides de certains professionnels.
- 2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur. et, dans la mesure du possible, prenez soin de contacter préalablement votre compagnie d'assurance pour vérifier quelles réparations sont prises en charge par votre contrat et à quelles conditions.
- 5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
- 10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez votre problème de consommation sur  
[signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

[www.economie.gouv.fr/dgccrf](https://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

 DGCCRF  
 @dgccrf

DGCCRF - septembre 2023  
© design graphique / illustration: Studio Graphique SIRCOM

**Arrêté de catastrophe naturelle sécheresse**  
**Extrait du Journal Officiel du 26 Septembre 2023**

Arrêté du 23 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en **annexe II** du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Extrait de l'annexe II :

Haute-Garonne	Mancioux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
---------------	----------	--	------------	------------	--

Extrait de la circulaire INTE1911312C du 10/05/2019 :

Le second critère utilisé est donc **météorologique**. Plusieurs critères météorologiques ont été mis en œuvre cumulativement en 2000, en 2003 puis 2011 pour caractériser l'intensité d'un épisode de sécheresse réhydratation des sols afin de tenir compte de l'amélioration de la connaissance scientifique du phénomène, mais n'avaient pas été repensés globalement.

Il est désormais adopté comme critère : une seule variable hydrométéorologique, le niveau d'humidité des sols superficiels ;

- un seuil unique pour qualifier une sécheresse géotechnique d'anormale : une durée de retour supérieure ou égale à 25ans.

- le critère sera apprécié pour chaque saison d'une année :durant l'hiver (janvier à mars), le printemps (avril à juin), l'été (juillet à septembre) et l'automne (octobre à décembre).

### **Rentrée des classes**

La rentrée a eu lieu le lundi 4 septembre. Cette année, l'école accueille 17 enfants en maternelle et 23 élèves du CP au CM2. 4 enfants intégreront la maternelle durant le premier semestre 2024.

Anais Escaig et Delphine Boccacino ont rejoint Isabelle Bernardet sur l'équipe enseignante.

Nadine et Sophie les secondent sur la maternelle.

Le Panier des genévriers à Saint-Martory assure la livraison des repas de la cantine.

La communauté Cagire Garonne Salat a renouvelé cette année encore l'opération « aide aux cantines ». Cette aide s'adresse aux familles du territoire. Environ 1300 élèves de maternelle et de primaire se sont vus remettre un lot de fournitures scolaires essentielles.

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE COMMINGES SAVES**

Depuis juillet, notre commune adhère au syndicat de la Barousse pour la prestation eau et assainissement.

Vous pouvez joindre ce service par téléphone au : 05 61 94 81 81

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les mercredis de 9h à 12h.

Site internet : [www.eau-barousse.com](http://www.eau-barousse.com)

Courriel : [sebcs@eaux-bcs.fr](mailto:sebcs@eaux-bcs.fr)

### **Les numéros d'astreinte :**

Eau : 06 89 84 25 30

Assainissement : 06 30 91 74 98

## **FRANCE SERVICES MANE**

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire.

France Services Cagire Garonne Salat est ouvert depuis septembre 2022 dans les locaux de l'Hôtel communautaire à Mane.

Objectifs et missions de l'espace France Services :

Accompagnement dans la réalisation des démarches administratives dématérialisées (carte grise, état civil, retraite, aide au logement...)

Partenaires nationaux :

CAF, MSA, Assurance maladie, Assurance retraite, la Poste, Pôle emploi, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Point Justice et Finances publiques.

**VOUS ÊTES AUTONOME :**

ACCUEIL SANS RDV le lundi et le mardi de 14h30 à 17h, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

**VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT:**

SUR RDV UNIQUEMENT le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les mercredis de 9h à 12h.

VOUS POUVEZ UTILISER LE TAD (transport à la demande) pour aller à France Services à Mane.

Inscription par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Transports ORTET : 05 61 90 84 04

Réservation au plus tard la veille à 17h.

## **Téléthon le samedi 9 décembre 2023**

La municipalité a décidé de s'associer aux manifestations pour le Téléthon 2023. Différentes activités vous seront proposées tout au long de la journée.

Le midi un repas est organisé à la salle des fêtes. Le plat principal sera un civet de chevreuil, préparé par la société de chasse de Mancieux. Merci à eux.

Nous vous préciserons le déroulement de la journée fin Novembre.

## Les compétences de la communauté de communes Cagire Garonne Salat

Une intercommunalité est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), réunissant plusieurs communes pour exercer en commun plusieurs compétences. Ces compétences sont réparties en 2 catégories :

- \* **Les compétences obligatoires** : aménagement de l'espace, action de développement économique, collecte et traitement des déchets, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- \* **Les compétences supplémentaires** : action culturelle, développement de la pratique sportive, plan climat air énergie territorial (PCAET), protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie..

\*

### Présentation de 2 compétences exercées par la communauté de communes

#### **La compétence GEMAPI**

La communauté de communes Cagire Garonne Salat a choisi de transférer l'exercice de cette compétence à deux syndicats, selon les bassins versants :

- \* Le Syndicat Rivières Salat Volp, [www.salatvolp.fr](http://www.salatvolp.fr), pour les bassins versants du Salat, de l'Arbas et du Volp et de leurs affluents.
- \* Le Syndicat Mixte Garonne Amont, [www.sm-garonne-amont.fr](http://www.sm-garonne-amont.fr), pour les bassins versants de la Garonne, du Job, du Ger, de la Noue et de leurs affluents.

Les 4 missions de la GEMAPI sont définies par le code de l'environnement :

- \* Entretien des cours d'eau
- \* Prévenir les inondations
- \* Aménager le bassin ou une fraction du bassin hydrographique
- \* Protéger et restaurer les sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et plantations riveraines.

Le financement des syndicats est assuré par la taxe GEMAPI. En 2022 le produit voté pour cette taxe était de 121 400 €.

La communauté de communes est représentée dans chaque syndicat (2 titulaires et 2 suppléants)

#### **La compétence Tourisme**

La communauté de communes a confié l'accueil et l'information touristique, la promotion du territoire, la coordination et l'animation des prestataires, le suivi des projets de développement touristique, par convention pluriannuelle, à l'office de tourisme communautaire.

La communauté de communes a fortement axé ses actions sur un plan global autour du vélo, dans toutes ses déclinaisons et pratiques :

- \* Aménagement et entretien de sentiers d'intérêt communautaire pour une pratique cycliste
- \* Commercialisation de produits touristiques par l'Office de Tourisme avec une marque **Val Camins**
- \* Développement de services pour le vélo
- \* Accompagnement des porteurs de projets en lien avec cette thématique

La communauté de communes a investi en 2022, avec la création d'une pumptrack à Arbas. Cette piste offre 4 niveaux de difficulté, de débutant à expérimenté.

Cet investissement a été accompagné par l'Etat, la Région et le Département.

## Autonomie à domicile

Des rencontres et ateliers sont proposés d'octobre 2023 à juin 2024. 3 types d'ateliers pour les personnes de plus de 60 ans :

- \* « Café numérique » : Utilisation d'équipements numériques (mail, site internet, réseaux sociaux, ...). Environ un par mois à Mane.
- \* « Nutri Activ » : Adopter des bons réflexes pour bien manger et bouger. Un par semaine pendant 3 mois à Saint-Martory.
- \* « Les 4 saisons de l'Activité Physique Adaptée » : Séances d'Activité Physique Adaptée. Environ un par semaine à Figarol.

Les premiers ateliers auront lieu fin octobre. Ces ateliers sont gratuits, les places sont limitées et nous pouvons essayer d'organiser le transport pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

### Réponses à retourner avant la fin octobre.

Pour toutes questions, ou pour les personnes intéressées vous pouvez nous retourner le coupon réponse, page 9, au : [saad@cagiregaronnesalat.fr](mailto:saad@cagiregaronnesalat.fr)

Accueil SAAD : 05 61 97 85 94. SAAD/SSIAD 15 avenue du Comminges 31260 Mane.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, vous pouvez contacter les services afin d'éventuellement prévoir un transport.



# Autonomie à Domicile

CAGIRE GARONNE SALAT

**GRATUIT**

**60 ans et +**

## Rencontres et Ateliers

<b>Café numérique</b> « Je fais de l'ordi mon ami » → À Mane → De novembre 2023 à juin 2024 → Les jeudis après-midi	<b>Nutri Activ</b> « Les bons réflexes pour bien manger et bouger » → À Saint-Martory → Novembre et décembre 2023 → Les mardis après-midi	<b>Les 4 Saisons de l'APA</b> L'activité physique, adaptée au fil des saisons → À Figarol → D'octobre 2023 à juin 2024 → Les vendredis matin
---	---	--

VOIR LE PROGRAMME DÉTAILLÉ



# BULLETIN RÉPONSE

Nom.....

Prénom.....

Email .....

Téléphone .....

Adresse : .....

## → Atelier « Café numérique »

Je souhaite participer  oui  non

Je suis intéressé(e)  oui  non

## → Atelier « Nutri Activ »

Je souhaite participer  oui  non

Je suis intéressé(e)  oui  non

## → Atelier « Les 4 saisons de l'APA »

Je souhaite participer  oui  non

Je suis intéressé(e)  oui  non

→ BESOIN DE TRANSPORT  oui  non

## Bulletin à découper et à renvoyer ou déposer à :

la Communauté de communes Caglire Garonne Salat  
15 avenue du Comminges 31260 Mane

 [saad@cagliregaronnesalat.fr](mailto:saad@cagliregaronnesalat.fr)

 [sslad.bas-salat@cagliregaronnesalat.fr](mailto:sslad.bas-salat@cagliregaronnesalat.fr)

## Rencontres et Ateliers Autonomie à Domicile

CAGIRE GARONNE SALAT

## Autonomie à Domicile

CAGIRE GARONNE SALAT



60  
ans  
et +

# Rencontres et Ateliers

# GRATUIT

Service Soins Infirmiers À Domicile 05 61 98 49 35

Service d'Aide À Domicile 05 61 97 85 94

  
Caglire  
Garonne  
Salat  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Projet de loi de finances 2024

## Mesures de soutien aux collectivités



### UN BUDGET QUI ENCOURAGE LE DYNAMISME DES TERRITOIRES

- ✓ Modernisation et prolongation des dispositifs de soutien économique aux territoires ruraux (FRR) et prolongation du zonage des Quartiers prioritaires de la ville (QPV)
- ✓ Mobilisation de 90M€ en faveur de France Ruralités et de 100 chefs de projets "Villages d'avenir"
- ✓ 40M€ mobilisés pour l'ingénierie de projet dans les territoires



Soutenir les collectivités face aux crises, c'est notre boussole depuis 2017. Jamais nous n'avons à ce point soutenu l'investissement.

Nous donnons les moyens aux élus d'agir, à une condition : le faire ensemble !

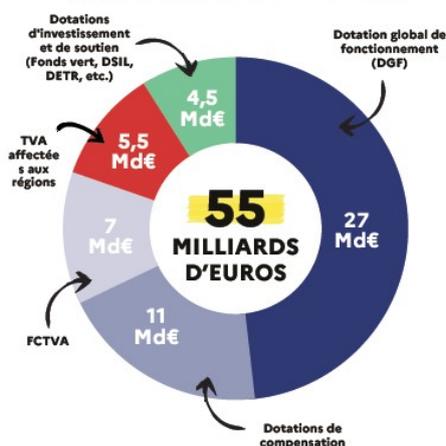
— Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité



### BUDGET 2024

## SOUTIEN RÉAFFIRMÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### RÉPARTITION DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS EN 2024



- SOUTENIR LES ÉLUS AU QUOTIDIEN DANS LEURS PROJETS
- ANCRER ENSEMBLE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES
- GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



### UN BUDGET QUI SOUTIEN LES ÉLUS AU QUOTIDIEN

EN FONCTIONNEMENT

- ✓ +220M€ pour la dotation globale de fonctionnement (DGF2024) après une première augmentation de 320M€ en 2023
- ✓ Augmentation de la dotation titres sécurisés (DTS) à 100M€ pour poursuivre la réduction des délais d'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport
- ✓ 5,5M€ pour mieux protéger les élus grâce au plan de lutte national contre les violences faites aux élus (sécurisation ponctuelle de locaux, renforcement des sanctions, protection juridique)



### UN BUDGET QUI SOUTIEN LES ÉLUS DANS LEURS PROJETS

EN INVESTISSEMENT

- ✓ 12Md€ de soutien à l'investissement local en 2024
- ✓ Extension du périmètre du Fonds de Compensation de la TVA aux dépenses d'aménagements de terrain (+250M€), au total ce sont 7Md€ qui sont investis par l'Etat dans les territoires avec ce dispositif de soutien
- ✓ Plus de 8Md€ de subventions versées aux collectivités par les autres ministères (travail, Outre-mer, économie)



### UN BUDGET QUI CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ✓ Pérennisation du Fonds vert et augmentation de son enveloppe à 2,5Md€
- ✓ Mobilisation de 100M€ pour la préservation du patrimoine naturel des campagnes avec le doublement de la dotation biodiversité et aménités rurales dans le cadre du plan France Ruralités
- ✓ 300M€ d'investissement "vert" avec le verdissement des dotations de droits communs (DETR, DSIL, DSID)



# Informations pratiques

## Mairie de Mancieux

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse : 5 Place de la Mairie 31360 Mancieux

Tel : 05 61 90 24 25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-mancieux.fr/>

Horaires : Lundi 13h30—17h00 Jeudi 8h00 - 12H00 et 14h00—17h00 Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont romain

Réseau eau potable, assainissement collectif et non collectif :

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Savès

BP 20104 31806 Saint Gaudens CEDEX Tel : 05 61 94 81 81

Astreinte eau : 06 89 84 25 30 Astreinte Assainissement : 06 30 91 74 98

## Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président : François ARCANGELI

Adresse : 15 Avenue du Comminges 31260 Mane

Tel : 05 61 98 49 30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Site : <https://www.cagiregaronnesalat.fr/>

Déchetterie de Saint-Martory :

Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars: Mardi de 9h00 à 12h00. Mercredi et Vendredi de 13H30 à 17h00. Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Horaires d'été du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00. Les jeudis de 14h00 à 18h00.

Collecte des Ordures ménagères : 1 passage par semaine le Mercredi matin

**Crèche** : rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

## Conseil Départemental

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

### Maison Départementale de Proximité

4, rue du Centre Saint Martory 05 62 00 24 91

## ALAE

Adresse place de la Mairie 31360 Mancieux 05 61 90 27 46

Horaires : 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

## Ecole

Adresse : rue des Ecoles 31360 Mancieux

05 61 90 32 61

Directrice : Isabelle BERNARDET

Horaires : 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les mercredis

Cantine : réservation des repas au 05 61 90 24 25

## Associations

Sporting Club Manciousain Pétanque : Président Jean-Christophe NAGY

ACCA Chasse : Président Joël ARTIGUES